

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 1^{er} septembre 1914 et arrivé au corps le 6 de dit.
 Proposé pour la réforme N°1 avec gratification renouvelable de 7^e catégorie par la Comm. de réforme de Metz du 24 septembre 1915 pour impotence du bras gauche. Passé au 13^e Rég^t d'Infanterie le 19 mars 1915. Révisé v. s. par le 11^e Div. le 31 janvier 1916 - R.D.C. le dit jour - se retire à St Martial de Gimel - Corrèze -

Decédé le 5 août 1944 à St Martial Gimel

* Parti aux armées le 13 décembre 14 - Blessé avant le 9 avril 1915

11254

Armée active } reformé définitivement
 Disponibilité et réserve }
 de l'armée active. } Decédé

Armée territoriale et sa réserve } (E) à la Veuve de l'intéressé en décembre 19

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Intervenir le 6-9-14
 côté la Région de la H-12-14
 aux armées le 9-12-14
 côté l'arrière côté H-1-15
 intervenir - blessé le 9-4-15
 C.D. le 1-1-16
 Reliquat de le 21-1-16
 blessé C.D. le 1-1-16

BLESSURES, CITATIONS,
DÉCORATIONS, ETC.

Blessé le 5 août 1914 (blessé en service)
 fracture comminée de l'avant bras gauche
 par balle (Blessure de guerre)

Blessé en service le 5/10/14

EPOQUE
A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire

PÉRIODES D'AGES

Armée territoriale.	1 ^{re} dans l	, du	au
	Supplémentaires	dans l	, du
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		Du	au
		Du	au

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).